

Conditions générales Relais Verlaine

Réservation

La réservation est effective dès réception du paiement du 1^{er} acompte. Le montant de celui-ci est indiqué sur le bon de réservation.

Paiements

Les paiements se font au comptant en tenant compte de la communication mentionnée sur la facture. Deux factures d'acompte vous sont envoyées avant le séjour : une première lors de la réservation et une deuxième le mois précédent votre arrivée. La facture du solde sera envoyée après le séjour et comptabilisera au moins le nombre de personnes minimum prévues sur le bon de réservation (pas d'application dans le cadre d'une gestion libre).

Annulation

En cas d'annulation de votre séjour, le premier acompte ne sera pas remboursé.

Etat des lieux

Un état des lieux sera réalisé à votre arrivée. Tout dommage constaté à votre sortie pourra donner lieu à une indemnisation de la part de l'usager.

Les participants peuvent également être amenés à réparer eux-mêmes les dégâts occasionnés.

Dans le cadre d'une gestion libre, un relevé des compteurs sera effectué à l'entrée et à la sortie.

Respect des lieux et du matériel

Du mobilier est mis à votre disposition. Nous vous demandons de ne l'utiliser que pour son usage d'origine (ne pas monter sur les tables, ne pas s'asseoir sur la table de ping-pong, ne pas enjamber le fauteuil ou s'en servir comme trampoline, ...).

En vue de maintenir le bâtiment dans un bon état de propreté, il est demandé de circuler avec des pantoufles à l'intérieur de celui-ci. Un local chaussures vous permettra d'effectuer le changement. Les chaussures de marche, baskets, bottes ne sont donc pas autorisées dans les chambres.

Par mesure d'hygiène, il est obligatoire d'apporter un drap pour protéger le matelas, une taie d'oreiller et un sac de couchage. Le cas échéant, le centre en mettra à votre disposition. Cela sera ajouté aux frais du séjour (selon le tarif en vigueur).

Aucun changement de structure des chambres (déménagement des lits, déplacements de matelas, ...) ne peut s'effectuer sans l'accord et /ou l'intervention du personnel du centre.

Il n'est pas autorisé de dormir dans les fauteuils.

Les repas

Les repas sont servis dans la grande salle sous forme d'un self-service.

Horaire :

Déjeuner : 8h15

Dîner : 12h15

Souper : 18h30

En fonction des besoins du groupes, l'horaire peut être adapté en concertation avec l'équipe du Relais Verlaine. Sur demande, des pique-niques peuvent également être prévus.

Chaque membre du groupe veillera à respecter l'horaire et avertir le centre au plus vite en cas de retard.

Si certains membres du groupe ont un régime alimentaire spécifique (raison médicale et/ou philosophique), il faut le spécifier en complétant la fiche alimentaire qui doit être envoyée au minimum deux semaines avant la date d'arrivée.

Environnement

Les usagers sont tenus d'éviter tout gaspillage d'énergie : utiliser l'eau avec parcimonie, éteindre la lumière quand une pièce est quittée, ...

En cas de non-respect de ces recommandations, un avertissement devrait permettre de rappeler aux usagers de gérer les lieux en bon père de famille.

Chacun est tenu d'utiliser les poubelles pour les divers déchets (tri sélectif). Les produits néfastes pour l'environnement (piles, solvants, ...) doivent être remis à un membre de l'équipe du centre.

Il est interdit de cueillir les fleurs, de casser les branches, abîmer l'écorce des arbres, ... Toute proposition dans le sens du respect de l'environnement est la bienvenue.

Sécurité

Si l'alerte incendie se déclenche, toute personne sans exception doit quitter le bâtiment par la porte la plus proche et se rassembler sur le parking en veillant à laisser l'accès libre au bâtiment pour faciliter le travail des pompiers.

Il est formellement interdit de fumer dans le bâtiment ; des cendriers sont à votre disposition à l'extérieur.

Responsabilité

Le centre décline toute responsabilité en cas d'accident survenu dans son enceinte. Les membres des groupes séjournant au centre sont sous la responsabilité de leur association à laquelle il est demandé d'être couverte par une assurance en responsabilité civile.

Les groupes accueillis doivent apporter leur propre trousse de secours. L'équipe du Relais Verlaine n'est pas responsable des soins.

Aucune soirée ou manifestation ne peut être organisée par les groupes sans autorisation préalable de la direction. En cas d'accord, les droits UNISONO sont à charge des groupes. Il est formellement interdit d'amener sono et pompe à bière dans l'enceinte du bâtiment.

Respect des personnes

Chaque usager est tenu de respecter les membres du personnel et les autres usagers du centre mais également les habitants du village (adopter un langage correct, éviter toute agression morale, verbale et physique, respecter l'espace de repos, de travail ou de loisirs d'autrui et veiller à respecter le silence à partir de 22 heures aux abords du centre et dans le village).

Divers

Il est interdit à toute personne d'entrer sans autorisation dans la cuisine (excepté pour les gestions libres), dans le bureau d'accueil et dans les divers enclos des animaux.

La présence d'animaux domestiques dans l'enceinte du centre n'est pas souhaitable. Néanmoins, avec accord de la direction les animaux domestiques dormiront dans le local chaussures et n'auront en aucun cas l'accès au reste du bâtiment.

Un bar est à votre disposition. L'inventaire du bar sera effectué en début et fin de séjour. La différence sera facturée selon le tarif affiché et seul le paiement global sera à payer à un membre du personnel ou via le compte bancaire.

Par conséquent, pour les groupes privés en pension complète, il est interdit d'apporter les boissons.